



Non à une loi qui entrave la cessation tabagique

Les professionnels indépendants de la vape ont déposé un référendum contre la nouvelle loi cantonale genevoise qui assimile les produits de vapotage au tabac, empêchant leur présentation et leur explication aux utilisateurs adultes, et entravant une méthode prouvée et efficace pour arrêter de fumer.

Genève, le 6 février 2020. Fumer tue : en Suisse, la consommation du tabac cause quelque 10'000 décès chaque année. Pour aider les fumeurs à cesser de consommer des cigarettes traditionnelles, le vapotage est deux fois plus efficace que n'importe quelle autre méthode, et 95% moins nocif que le tabac brûlé, études scientifiques à la clé¹. La vape sauve des vies et représente à ce jour la meilleure alternative pour sortir du tabagisme.

Or, en adoptant le 17 janvier la nouvelle « loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) », le Grand Conseil genevois a assimilé le vapotage au tabac, en fixant des interdictions qui entravent gravement l'action explicative et incitatrice des professionnels de la vape envers les fumeurs adultes.

Nous, professionnels indépendants de la vape, réunis au sein de l'ARPV (Association romande des professionnels de la vape), déposons ce jour un référendum contre cette loi. Nous nous opposons en particulier aux deux points suivants :

- Interdiction de présenter des produits et de l'information dans les vitrines (publicité interdite de manière générale vue du domaine public).
=> **Nous souhaitons continuer à présenter nos produits à nos clients afin de leur expliquer pourquoi la vape peut les aider à arrêter de fumer. Nous ne servons que des clients adultes, qui sont fumeurs dans leur écrasante majorité.**

- Interdiction de faire tester les produits dans les magasins spécialisés (interdiction générale de vapoter dans les lieux publics)
=> **Nous souhaitons continuer à pouvoir faire tester nos produits en magasin. Il s'agit d'une étape primordiale dans le conseil et la prescription que nous pouvons effectuer auprès des fumeurs qui souhaitent arrêter la cigarette traditionnelle. La satisfaction à l'utilisation est un élément déterminant de la réussite de la cessation tabagique.**

Nous sommes en faveur d'une protection des mineurs contre les dangers des addictions. Nous avons proposé des amendements à la loi pour qu'elle ne confonde pas principe de précaution et mesures contreproductives. Mais en cédant à l'alarmisme, et en mettant dans le même panier le problème et la solution, la majorité du Grand Conseil genevois a pris le risque de renvoyer des fumeurs désireux d'arrêter la cigarette vers un produit reconnu comme dangereux pour la santé. Nous voulons rétablir des possibilités d'explication et de promotion des produits de vapotage, en rapport avec les objectifs de santé publique de réduction de la consommation du tabac.

Contacts presse : Isabelle Pasini, présidente ARPV, +41 79 470 91 63, www.arprovape.ch

¹ Public Health England, 2015 ; New England Journal of Medicine, 2019